



LES NOTES D'ENJEUX DU CERCLE ORION

Immigration et Intégration

Etat des lieux de la situation en France

IDENTITE & ORDRE REPUBLICAIN

MARS 2024



CERCLE ORION
Forum politique & d'influence
nouvelle génération

Cercle Orion

Forum politique et d'influence nouvelle génération

Le Cercle Orion est un **forum politique et d'influence** créé par [Alexandre MANCINO](#) en janvier 2017 et situé au croisement du SAVOIR et du POUVOIR.

Sa raison d'être consiste à réunir et promouvoir une nouvelle génération de décideurs libres et audacieux, soucieux de réfléchir aux grands sujets structurants du monde contemporain et d'y apporter des solutions innovantes et impactantes selon un langage de vérité.

Le but du Cercle Orion est d'être acteur du débat public en contribuant à la compréhension des enjeux et transformations du XXI^e siècle, ancré dans des **valeurs fortes d'orientation libérale-républicaine**. Son fil conducteur passe par un questionnement permanent sur la responsabilité des *élites dirigeantes* au XXI^e siècle, sur leur leadership face aux grands bouleversements du monde et sur les qualités qu'elles doivent adopter pour s'adapter aux défis de l'époque contemporaine.

Il s'organise autour d'un [Pôle Études](#) - à travers une activité de Recherche & Prospective différenciante par le fond et par la méthode - et d'un [Pôle Influence](#) - à travers des rencontres de très haute qualité avec des décideurs publics ou privés.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.cercleorion.com

Sommaire

I. L'immigration : une question globale

<i>A. Les types d'immigration</i>	5
<i>B. Les politiques migratoires en Europe</i>	6

II. L'immigration en France

<i>A. Histoire de l'immigration en France</i>	9
<i>B. Les politiques migratoires françaises et leur impact</i>	10

III. État des lieux de l'intégration et de l'assimilation en France

<i>A. Les politiques d'intégration et leurs résultats</i>	13
<i>B. Dérives communautaires</i>	15

Introduction

L'immigration est aujourd'hui au cœur des débats sociétaux et apparaît comme l'un des sujets les plus clivants, comme en a témoigné la récente polémique autour de la « loi immigration » ou « loi Darmanin ».

De fait, il apparaît nécessaire pour le Cercle Orion de se saisir de cet enjeu, à travers une initiative « Immigration & Intégration. Celle-ci a pour objectif de dresser un bilan sur la situation actuelle et d'apporter une vision éclairée et approfondie sur ce sujet.

Si la définition du terme « immigration » est claire pour tous, il convient de rappeler la nuance entre « intégration » - dans le titre de notre initiative – et « assimilation », qui peut parfois être utilisé similairement. Or, l'assimilation renvoie en fait, d'un point de vue théorique, à l'abandon total de la culture d'origine de l'immigrant. L'intégration quant à elle admet la possibilité de rester attaché à sa culture d'origine, en intériorisant toutefois les normes du pays d'accueil. Une nuance importante pour aborder les enjeux de l'immigration et ses conséquences.

I. L'immigration : une question globale

A. Les types d'immigration

Afin, d'analyser l'immigration, il est nécessaire de se doter d'outils, à savoir connaître quels sont les types d'immigration. Voici donc les catégories les plus couramment utilisées :

- L'immigration économique : Cela concerne les personnes qui migrent dans un pays dans le but d'améliorer leurs perspectives économiques, soit en trouvant un emploi, en lançant une entreprise ou en investissant dans l'économie du pays d'accueil.
- L'immigration familiale : Il s'agit de personnes qui migrent pour rejoindre des membres de leur famille déjà installés dans un pays donné. Cela peut inclure des conjoints, des enfants, des parents ou d'autres membres de la famille proche.
- L'immigration humanitaire (nous admettons ici l'immigration dite politique et un autre phénomène plus récent, l'immigration climatique) : Les personnes qui fuient des persécutions, des conflits armés, des catastrophes naturelles ou d'autres situations de danger peuvent chercher refuge dans un autre pays. Ces immigrants peuvent être considérés comme des réfugiés et peuvent être admis en vertu de lois spécifiques sur l'asile.
- L'immigration étudiante : Les individus qui migrent dans un pays pour poursuivre leurs études dans des établissements d'enseignement supérieur ou des écoles spécialisées. Souvent, ces immigrants obtiennent des visas d'étudiant pour la durée de leurs études.
- L'immigration de travailleurs qualifiés : Certains pays ont des programmes d'immigration conçus pour attirer des travailleurs qualifiés dans des domaines spécifiques où il existe une pénurie de main-d'œuvre locale. Cela peut aussi être le « brain drain » qui vise à attirer des talents étrangers.

Il faut noter que si dans la plupart des catégories ci-dessus l'immigration peut se faire de manière légale, elle peut être également clandestine. Ainsi, une partie de l'immigration est choisie (travailleurs qualifiés, étudiants...), et l'autre, peut être subie par le pays d'accueil. C'est notamment le cas pour l'immigration clandestine, c'est-à-

dire lorsque des personnes entrent dans un pays sans autorisation légale, en contournant les procédures d'immigration établies. Cette immigration peut être motivée par divers facteurs, notamment la pauvreté, la violence, ou le désir d'une vie meilleure.

B. Les politiques migratoires en Europe

L'immigration plus que d'être une problématique nationale, touche toute l'Union européenne. Face à cela, les pays membres de l'UE ont adopté différentes politiques de gestion de l'immigration qui conduisent naturellement à divers résultats. Dressons ici un aperçu des politiques migratoires de plusieurs pays membres.

Le cas de l'Allemagne :

Voici d'abord quelques aspects clés de la politique migratoire allemande :

- Immigration économique : L'Allemagne a mis en place divers programmes pour attirer les travailleurs qualifiés et répondre aux besoins du marché du travail. Parmi ceux-ci, le visa de travail qualifié (ou "Blue Card") permet aux professionnels qualifiés provenant de pays tiers de travailler et de vivre en Allemagne. De plus, il existe des programmes spécifiques pour les chercheurs, les entrepreneurs et les étudiants étrangers.

- Immigration humanitaire : L'Allemagne a été historiquement engagée dans l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile. En 2015, l'Allemagne a adopté une politique d'ouverture temporaire à l'égard des réfugiés syriens et d'autres personnes déplacées en provenance de zones de conflit, ce qui a conduit à l'arrivée d'un grand nombre de demandeurs d'asile dans le pays.

- Intégration : L'Allemagne accorde une importance particulière à l'intégration des migrants dans la société allemande. Des programmes sont mis en place pour fournir un soutien linguistique, éducatif et professionnel aux migrants afin de faciliter leur intégration dans la société et sur le marché du travail.

Le cas de L'Italie :

Autre voisin de la France, l'Italie fait face à une forte immigration, notamment celle arrivant sur ses côtes après de périlleuses traversées de la Méditerranée :

- Accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés : L'Italie accueille des demandeurs d'asile et des réfugiés, conformément aux obligations internationales et européennes en matière de protection des droits des personnes en quête de refuge. Cependant, les capacités d'accueil et les politiques d'asile de l'Italie ont été mises à rude épreuve en raison de l'ampleur des arrivées et des pressions politiques internes.

- Politique de retour : L'Italie a également mis en place des politiques visant à renvoyer les migrants en situation irrégulière dans leur pays d'origine. Cela comprend des accords bilatéraux de réadmission avec certains pays d'origine, ainsi que des mesures de retour coercitif dans le cadre de la législation nationale et européenne.

- Intégration : Comme dans d'autres pays européens, l'Italie accorde également une attention à l'intégration des migrants dans la société italienne. Des programmes sont mis en place pour faciliter l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi et aux services sociaux pour les migrants et leurs familles.

Le cas de la Hongrie :

Si les pays précités gardent des frontières ouvertes, d'autres ont décidé d'adopter une politique migratoire très restrictive, c'est par exemple cas de la Hongrie de Viktor Orban :

- Fermeture des frontières : La Hongrie a adopté une approche de fermeture des frontières pour limiter l'entrée des migrants et des demandeurs d'asile sur son territoire. En 2015, lors de la crise migratoire en Europe, la Hongrie a érigé une clôture le long de sa frontière avec la Serbie pour empêcher les migrants de traverser le pays pour se rendre en Europe occidentale.

- Restrictions législatives : Le gouvernement hongrois a adopté une série de lois et de mesures législatives visant à renforcer le contrôle de l'immigration. Cela inclut des lois qui criminalisent l'entrée irrégulière sur le territoire hongrois, restreignent le droit d'asile et limitent les activités des organisations non gouvernementales (ONG) qui soutiennent les migrants.

- Politique anti-immigration : Le gouvernement hongrois, dirigé par Viktor Orban, a adopté une rhétorique anti-immigration, en mettant l'accent sur la protection de l'identité nationale, de la culture et de la souveraineté de la Hongrie contre ce qu'il perçoit comme une menace migratoire.

Le cadre Européen :

Par ailleurs, l'Union européenne a sa propre législation en ce qui concerne l'immigration que les pays membres sont contraints de respecter. Ainsi, ils sont tenus de respecter les normes établies par le droit européen en matière d'asile, notamment la directive sur les procédures d'asile et la directive sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile. Ces normes garantissent que les demandes d'asile sont examinées de manière équitable et que les demandeurs reçoivent une protection adéquate. Enfin, l'UE dispose d'une agence - l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) - chargée de renforcer la sécurité aux frontières extérieures de l'UE. Les États membres coopèrent également dans le cadre de l'espace Schengen pour assurer la libre circulation des personnes tout en contrôlant les frontières extérieures de cet espace.

II. L'immigration en France

A. Histoire de l'immigration en France

Aborder l'immigration en France dans une perspective historique permet de mieux aborder les défis actuels et de comprendre l'origine de celle-ci en la replaçant dans son contexte.

Si la France connaît une immigration pendant la période coloniale du XIX^{ème} siècle, c'est véritablement à partir de la révolution industrielle que le pays connaît sa première vague d'immigration. En 1851, l'État recense 380 000 étrangers.

Vient ensuite une deuxième vague d'immigration allant de la première guerre mondiale à la veille de la Seconde. Celle-ci est notamment marquée par l'arrivée massive d'Arméniens qui fuient le génocide de 1915. Près de 3000 d'entre eux se regroupent au camp d'Oddo, à Marseille. Dans les années 1930, la Grande dépression installe une certaine hostilité envers les travailleurs étrangers.

Après la Seconde Guerre mondiale, la France connaît une troisième vague d'immigration. Celle-ci était même nécessaire, car il s'agissait alors de reconstruire son économie et de répondre à la pénurie de main-d'œuvre. De nombreux travailleurs immigrés, principalement en provenance du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et d'autres régions, sont venus s'installer en France pour travailler dans des secteurs tels que l'industrie, la construction et les services.

Dans les années 1970 et 1980, la France a vu une augmentation de l'immigration familiale, avec des familles rejoignant les travailleurs immigrés déjà présents sur le territoire. Cette immigration familiale a contribué à l'ancrage des populations immigrées en France et à la constitution de communautés diasporiques qui cherchaient alors à s'intégrer au sein de la société française. Ainsi, les parents qui travaillaient énormément pour subvenir à leurs besoins choisissaient souvent des prénoms aux racines françaises pour leurs enfants, insistant auprès d'eux sur l'importance de l'École et de l'apprentissage des valeurs du pays qui les avait accueillis.

En parallèle, après les processus de décolonisation dans les années 1950 et 1960, de nombreux habitants des anciennes colonies françaises ont immigré en France. D'abord les « pieds noirs », contraints et forcés de retourner dans leur pays, avec

parfois des enfants qui ne l'avaient jamais connu jusque-là. Ils sont accompagnés de locaux ayant soutenu l'administration coloniale française qui connaissent un climat hostile à leur égard.

Au début des années 2000, l'immigration est toujours forte mais apparaît de moins en moins contrôlée. Ainsi, entre 2001 et 2003, le nombre d'étrangers dépourvus de titre de séjour est passé de 16 296 à 28 220. Les centres de rétention administrative sont saturés et l'on voit notamment se former la « jungle de Calais » accueillant environ 20 000 réfugiés, principalement d'Iran et d'Afghanistan.

En 2008, les travailleurs étrangers font grève pour protester contre l'interdiction d'employer des immigrés en situation irrégulière. La même année, la guerre djibouto-érythréenne installe une dictature et de nombreux érythréens migrent vers la France.

En 2015, une crise migratoire bouscule l'Europe à la suite de l'arrivée massive dans l'UE de migrants issus d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie du Sud par la Méditerranée et les Balkans. Des mesures drastiques sont alors prises au niveau européen pour contrôler les flux migratoires et répartir les réfugiés entre les différents pays membres. La crise conduit le gouvernement de Manuel Valls à vouloir s'impliquer plus dans le conflit syrien de façon à tarir la source principale des mouvements migratoires. C'est dans cette optique que François Hollande a, le 7 septembre 2015, annoncé que la France allait mener des frappes aériennes en Syrie contre Daesh, alors que la France n'opérait jusque-là qu'en Irak.

B. Les politiques migratoires françaises et leur impact

Après cette rétrospective historique, venons aux grandes lignes de la politique migratoire française, avant d'aborder ses résultats et conséquences.

Ainsi, le programme de politique française de l'immigration et de l'intégration 2022 dispose dans sa présentation :

Le plan d'action « Garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires », présenté en Conseil des ministres le 12 juillet 2017, traduit cette volonté de conduire une politique migratoire équilibrée et maîtrisée, reposant sur une gestion concertée des flux au niveau européen, une amélioration du traitement des demandes d'asile et une politique résolue de lutte contre l'immigration irrégulière.

La loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie du 10 septembre 2018 rassemble les réformes législatives qui étaient nécessaires à la

mise en œuvre de cette politique. Ces mesures ont notamment pour objectif de réduire les délais des procédures pour garantir une instruction plus rapide des demandes, de renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière en rendant plus effectives les mesures d'éloignement prononcées à l'encontre des étrangers en situation irrégulière et d'amplifier les efforts d'amélioration des conditions d'accueil des étrangers en situation régulière.

Ces évolutions législatives ont également permis de sécuriser le parcours de l'étranger venu séjourner en France, en généralisant les titres de séjour pluriannuels d'une durée de deux à quatre ans, et de renforcer l'attractivité de notre pays pour les compétences et les talents, en créant une carte de séjour de quatre ans renouvelables dénommée « passeport talent ».

En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, l'accent a été mis sur la lutte contre la fraude documentaire avec, par exemple, l'utilisation de la biométrie, la lutte contre le détournement des procédures, le renforcement des contrôles aux frontières et la dynamisation de la politique d'éloignement. A cet effet, un « plan CRA » a permis la rénovation et la création de nouveaux centres de rétention administrative (379 nouvelles places), pour un coût total de 71,6 M€ sur le quinquennat. Il a également été décidé de renforcer l'ensemble des dispositifs de retour avec l'ouverture en 2021 de près de 1 100 places de dispositifs de préparation au retour (DPAR) qui visent à fournir un hébergement temporaire aux personnes déboutées du droit d'asile s'inscrivant dans une démarche de retour volontaire.

La lutte contre les filières qui exploitent la précarité et la fragilité des personnes souhaitant s'établir sur notre territoire, participant ainsi à la traite des êtres humains, est également prioritaire. Par ailleurs, il s'agit d'adapter l'immigration régulière aux réalités économiques et sociales de notre pays, à la nécessité de renforcer son attractivité tant en faveur des étudiants internationaux que pour la recherche de profils hautement qualifiés pour les secteurs innovants par exemple. Dans le même temps, il convient de veiller au respect de la législation en matière d'entrée et de séjour des étrangers en apportant un appui renforcé aux services qui instruisent et délivrent les titres de séjour.

Ainsi, il y a une claire volonté de lutter contre l'immigration clandestine et d'améliorer les conditions d'accueil. Pourtant, entre 2015 et 2023, la population clandestine aurait doublé selon le Ministre de l'Intérieur affichant alors entre 600 000 et 700 000 individus.

En janvier 2024, le Parlement a adopté une nouvelle loi de régulation de l'immigration et d'amélioration de l'intégration, dite « loi Darmanin » - dont le Conseil constitutionnel

a cependant retiré plusieurs volets. La loi ne répond ainsi pas aux attentes de nombreux élus et citoyens. Celle-ci se résume aujourd'hui de la manière suivante :

Elle comporte plusieurs volets, notamment sur le travail, l'intégration, l'éloignement, l'asile et le contentieux des étrangers.

Dans le volet travail, les travailleurs sans papiers dans des secteurs en tension pourront demander une carte de séjour "travailleur temporaire" sans passer par leur employeur. Une nouvelle carte "talent - profession médicale et de la pharmacie" est également créée pour répondre aux besoins des hôpitaux et établissements médico-sociaux.

En ce qui concerne l'éloignement, la loi facilite l'expulsion des étrangers constituant une menace pour l'ordre public, même s'ils sont présents depuis longtemps en France. Les protections pour certains étrangers irréguliers sont supprimées. Les mesures d'éloignement sont renforcées, notamment avec la possibilité d'assignation à résidence pendant 3 ans maximum pour ceux dans l'impossibilité de quitter la France.

Malgré ces nombreuses lois de régulation, les politiques françaises en matière d'immigration semblent ne pas anticiper une partie des conséquences du phénomène, à savoir notamment l'insécurité. Selon la Commission nationale consultative des droits de l'homme, en 2022, 52% des Français considéraient l'immigration comme la principale cause d'insécurité. Pour rappel, en 2023, les étrangers représentaient 7% de la population française mais 23% des prisonniers. Ainsi, cette impression semble en partie confirmée. Si les immigrés ne sont pas les seuls responsables de l'insécurité en France, ils y contribuent. Les statistiques du Ministère de l'Intérieur sont claires : elles montrent une surreprésentation des étrangers dans la délinquance dans les métropoles. Enfin d'autres problèmes peuvent être liés à l'immigration qu'il convient également de citer : une pression sur les services publics associée à des coûts financiers, un impact sur le marché du travail et par conséquent des tensions sociales.

III. Etat des lieux de l'intégration et de l'assimilation en France

A. Les politiques d'intégration et leurs résultats

Immigration et intégration sont évidemment liées. Les lois régissant l'immigration comportent de fait souvent un volet sur l'intégration. La preuve en est d'ailleurs avec la récente loi immigration de janvier 2024 qui dispose que, pour favoriser l'intégration, les demandeurs de première carte de séjour devront avoir une connaissance minimale du français. Les obligations des employeurs en matière de formation linguistique sont renforcées. De nouveaux critères sont instaurés pour la délivrance, le renouvellement ou le retrait des titres de séjour, notamment sur le respect des principes républicains. Par ailleurs, le document de présentation de la politique française d'immigration et d'intégration 2022, dans son introduction, nous dit que :

La politique d'intégration des personnes immigrées en situation régulière repose à titre principal sur l'apprentissage de la langue française, la participation active à la vie de la société, l'orientation professionnelle et l'accès à l'emploi.

Un accompagnement dédié aux plus vulnérables, notamment les bénéficiaires d'une protection internationale, est également mis en place.

Le comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018 (C2i) a posé les bases d'une politique d'intégration plus ambitieuse. Entre 2018 et 2020, la mise en œuvre des décisions du C2I a été accompagnée d'une hausse de +80 M€ des crédits d'intégration, notamment pour les formations civiques et linguistiques. Le contrat d'intégration républicaine (CIR), signé par l'étranger, constitue aujourd'hui le socle d'engagement de l'étranger primo-arrivant en France qui entre ainsi dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine. D'une durée de cinq ans, ce parcours vise à renforcer les capacités d'intégration des primo-arrivants dans la société française. Le contrat d'intégration républicaine est signé chaque année par quelque 100 000 personnes, dont les bénéficiaires de la protection internationale. Il sera par ailleurs mis en œuvre à Mayotte à compter du 1er janvier 2022, avec de nécessaires aménagements. Il comprend une formation linguistique en fonction du niveau de français initial de l'étranger, une formation civique et une orientation professionnelle.

Un entretien d'accueil approfondi permet d'établir un diagnostic personnalisé.

Celui-ci donne lieu à la prescription de formations obligatoires et à une orientation vers les services publics de proximité en fonction des besoins dont celui de l'emploi. Ce parcours a pour objectif d'accompagner les étrangers vers un niveau de langue supérieur avec comme objectif d'atteindre à l'issue du contrat, le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues – CECRL. L'atteinte du niveau A2 est exigée pour la délivrance du titre de résident depuis mars 2018. L'instauration d'un entretien de fin de contrat permet d'établir un bilan et une orientation complémentaire notamment en matière professionnelle.

Cette priorité à l'insertion professionnelle a été réaffirmée dans le cadre des « 20 décisions pour améliorer notre politique d'immigration, d'asile et d'intégration » du 6 novembre 2019 (C3i) dont la mesure 14 identifie deux axes : la reconnaissance des diplômes et des acquis de l'expérience professionnelle et la promotion de l'activité des femmes migrantes.

La politique d'intégration est mise en œuvre dans une large mesure au niveau des territoires. Des crédits significatifs sont délégués aux préfets pour animer localement cette politique, en s'appuyant sur les initiatives locales dans le cadre d'une gouvernance restructurée. Par ailleurs, le développement d'actions conjointes avec les collectivités locales dans le respect des compétences de chaque acteur a été renforcé, les facteurs d'intégration notamment professionnelle ayant un caractère essentiellement local.

Ainsi, nous retenons que la politique d'intégration des immigrants en situation régulière en France repose sur l'apprentissage du français, la participation à la vie sociale, l'orientation professionnelle et l'accès à l'emploi. Le contrat d'intégration républicaine (CIR) offre un parcours personnalisé sur cinq ans, comprenant des formations linguistiques et civiques ainsi qu'une orientation professionnelle. Cette politique est largement décentralisée, avec une mise en œuvre au niveau des territoires, et est renforcée par des crédits accrus pour les formations et les actions locales d'intégration. Elles restent toutefois à améliorer, notamment en ce qui concerne les cours de langue.

Il existe par ailleurs une perception selon laquelle l'intégration reste insuffisante, devenant même une menace. Certains dénoncent un phénomène d'effacement de la culture française au profit de cultures étrangères, notamment maghrébines (région d'où proviennent la plupart des immigrants ces dernières années). Il est vrai que l'intégration des immigrants récents n'est plus de la même nature que ceux d'après la Seconde Guerre mondiale où dominait davantage une volonté de leur part de s'assimiler à la société française. En fait, la nuance entre intégration et assimilation est ici importante, et c'est finalement le débat intégration-assimilation qui déchaîne les

passions autour des immigrés présents sur le sol français. Certains espèrent ainsi la mise en place d'une politique d'assimilation des immigrés, quand d'autres défendent leur droit de préserver leur culture - reste ici à trouver un juste milieu qui n'aille pas jusqu'à un refus de la culture française et un basculement vers le communautarisme.

B. Dérives communautaires

Les dérives communautaires en France, englobant le séparatisme social, le communautarisme et la radicalisation, représentent des défis cruciaux pour la cohésion sociale, l'unité nationale et la sécurité publique. Une analyse approfondie de ces phénomènes est essentielle pour comprendre leurs implications et élaborer des stratégies efficaces pour y faire face.

Le séparatisme social est observable dans certains quartiers urbains où des populations immigrées se regroupent, créant des enclaves fermées et souvent excluantes. Par exemple, des études menées par des organismes de recherche et des rapports gouvernementaux, tels que le rapport de l'Institut Montaigne en 2019, mettent en évidence l'existence de zones de non-droit où la loi républicaine est souvent contestée. Ces enclaves sont caractérisées par un repli identitaire, une désaffiliation vis-à-vis des institutions nationales et une précarité socio-économique persistante. Le séparatisme social fragilise la cohésion sociale en créant des fractures entre les communautés et alimente les tensions intercommunautaires.

Le communautarisme soulève quant à lui des questions complexes en France, notamment en ce qui concerne la laïcité et l'égalité des droits. Des exemples notables incluent les débats sur les signes religieux ostentatoires dans l'espace public, tels que le voile intégral. Ces controverses révèlent les tensions entre la liberté religieuse individuelle et le principe de neutralité de l'État. De plus, des revendications communautaires, telles que les demandes d'accommodement religieux, suscitent des débats sur l'application uniforme de la loi et la préservation des valeurs républicaines. Le défi consiste à concilier la diversité culturelle avec l'unité nationale et la primauté des lois de la République.

La radicalisation constitue une préoccupation majeure pour la sécurité nationale en France. Des cas de radicalisation menant à des actes terroristes, comme les attentats de Charlie Hebdo en 2015 et de Nice en 2016, ont eu un impact profond sur la société française. Ces attaques ont révélé les failles dans la prévention de la radicalisation et ont mis en évidence l'importance de lutter contre la propagation de l'extrémisme violent. Les efforts de prévention, de détection précoce et de réhabilitation des individus radicalisés restent des priorités pour les autorités françaises. Nous

observons par ailleurs que, de plus en plus, des Français non issus de l'immigration peuvent être radicalisés à travers internet. Ce problème touche ainsi la société dans son ensemble est apparaît comme un problème plus large encore que l'immigration et l'intégration, même s'il y est lié.

C'est à l'ensemble de ces préoccupations que se doivent de répondre les autorités françaises à travers les lois d'immigration et d'intégration. Ces phénomènes sont le résultat d'un manque de volonté des gouvernements français successifs à se saisir du problème ; le dénoncer ne suffit pas, il faut concrètement agir pour réparer la fracture qui se creuse.

Finalement, les violentes altercations et la polémique ayant suivi le décès de Nahel Merzouk à Nanterre alors qu'il était interpellé par la police témoignent de cette fracture et de l'existence de ces zones défavorisées et organisées selon leurs propres lois au sein même de la République.

Pour lire nos dernières publications et faire acte de candidature :

Contact : contact@cercleorion.com

Site Web : www.cercleorion.com

